

Le 21 septembre 2018

Tribune libre de Benoit Ginet, fondateur du site Eplaque.fr,
en réponse à la campagne de communication de l'Etat sur les faux sites administratifs

« L'État nous alerte sur les fraudes administratives, qui coûteraient 150 millions d'euros par an aux usagers pour des services bidons. Dans ces services « bidons » dénoncés par l'État, on y retrouve le service « carte grise » au même niveau que certaines arnaques punies par le code pénal.

Cette communication sème le doute dans l'esprit des français et jette le discrédit sur notre activité parfaitement légale et autorisée par L'Etat.

*En effet, notre société possède depuis 8 ans une **habilitation du Ministère de l'Intérieur** et un **agrément du Trésor Public**.*

*Eplaque est par ailleurs un des **membres fondateurs de la Fédération Nationale des Professionnels de la Carte Grise en Ligne** qui veille à renforcer les conventions d'exercice de cette activité et au respect de la législation.*

Depuis le nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) lancé en 2009, les solutions alternatives privées existent pour permettre à des millions de Français d'obtenir, chaque année, une nouvelle carte grise sans passer par l'État.

Avant la création du nouveau système d'immatriculation en 2009, les usagers devaient obligatoirement passer par les préfectures et patienter aux guichets, parfois plusieurs heures, en vue d'obtenir le précieux sésame.

Depuis novembre 2017, les guichets en préfecture ont été fermés au profit d'un site Internet appelé ANTS. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que le service a rencontré d'énormes dysfonctionnements depuis sa création.

Encore aujourd'hui, près d'un an après, de nombreux conducteurs à bout de nerfs n'arrivent toujours pas à effectuer certaines démarches.

*Lorsque l'Etat associe, de façon volontaire ou maladroite, les arnaques aux **solutions privées parfaitement légales** et apportant un **réel service aux usagers**, se crée un climat de défiance envers nos services qui n'est pas acceptable.*

Nous rappelons enfin que nous sommes toujours à la disposition du Ministère de l'Intérieur pour continuer à moderniser le SIV, comme c'est le cas depuis 3 ans. »

A propos de Eplaque.fr

En 2009, suite à la mise en place du nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) par le gouvernement, Benoît Ginet décide de monter la société Eplaque.fr. Le jeune entrepreneur de 24 ans se dit qu'il est nécessaire de faciliter les démarches pour obtenir sa carte grise et ses plaques d'immatriculation. Avec plus de 100 000 véhicules immatriculés par an, Eplaque.fr se place aujourd'hui comme une véritable alternative aux téléprocédures de l'Etat. Le site permet à des millions de conducteurs d'économiser du temps et de l'argent grâce à des démarches ultra simplifiées et 100% personnalisées.

www.eplaque.fr